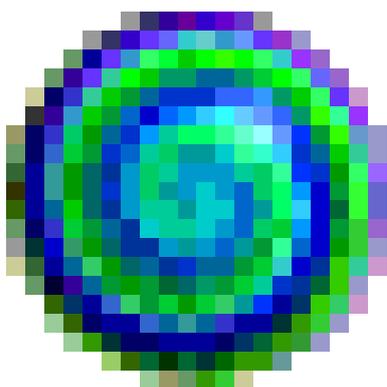


<http://clg-antoine-meillet-chateauameillant.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article2481>



# La Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

- Disciplines - HistoireGéographie -



Publication date: jeudi 28 juin 2012

---

Copyright © COLLEGE ANTOINE MEILLET - Tous droits réservés

---

### "Article 37 de la CIDE :

Les États parties veillent à ce que :

- a) **Nul enfant ne soit soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants : ni la peine capitale ni l'emprisonnement à vie** sans possibilité de libération ne doivent être prononcés pour les infractions commises par des personnes âgées de moins de 18 ans ;
- b) Nul enfant ne soit privé de liberté de façon illégale ou arbitraire : l'arrestation, **la détention ou l'emprisonnement d'un enfant doit être en conformité avec la loi**, être qu'une mesure de dernier ressort et être d'une durée aussi brève que possible :
- c) **Tout enfant privé de liberté soit traité avec humanité et avec le respect dû à la dignité de la personne humaine**, et d'une manière tenant compte des besoins des personnes de son âge : en particulier, tout enfant privé de liberté sera séparé des adultes, à moins que l'on n'estime préférable de ne pas le faire dans intérêt supérieur de l'enfant, et **il a le droit de rester en contact avec sa famille par la correspondance et par des visites**, sauf circonstances exceptionnelles ;
- d) **Les enfants privés de liberté aient le droit d'avoir rapidement accès à l'assistance juridique** ou à toute assistance appropriée, ainsi que le droit de contester la légalité de leur privation de liberté devant un tribunal ou une autre autorité compétente, indépendante et impartiale, et à ce qu'une décision rapide soit prise en la matière.

Lire l'intégralité du texte : <http://www.droitsenfant.com/cide.htm>

**Les Etats respectent-ils leurs signatures ?** On connaît les drames des enfants soldats -notamment en Afrique (Libéria, Rwanda, Somalie..), des enfants esclaves domestiques au service de grandes familles.

Il y a aussi les enfants Palestiniens, ainsi que le révèle un rapport britannique.

"C'est le ministère des Affaires étrangères britannique qui vient de sortir un rapport explosif sur la manière dont Israël maltraite les enfants palestiniens, après enquête menée par une délégation de 9 avocats britanniques respectés.

A partir de l'âge de 12 ans, chaînes en fer aux pieds, yeux bandés, mains ligotées dans le dos tirés de leurs lits en pleine nuit et jetés dans des véhicules militaires où ils sont maintenus à plat ventre, les enfants palestiniens de Cisjordanie subissent de véritables tortures, affirme le premier rapport de ce genre.

Intitulé "Enfants en détention militaire", ce rapport raconte comment ces enfants subissent également l'isolement dans des cellules de prison, sans quasiment aucun accès à leurs parents. "En détention, ils sont privés de sommeil, et maltraités verbalement et physiquement, contraints de signer des aveux qu'ils ne peuvent même pas lire", rapportent les 9 avocats britanniques"...

La suite sur : <http://www.europalestine.com/spip.php?article7427>

et sur <http://www.france-palestine.org/Le-terrifiant-scandale-des-enfants>

**La preuve en images :** <http://www.europalestine.com/spip.php?article7436>

Réponse des juges aux dénégations gouvernementales :

<http://www.europalestine.com/spip.php?article7433>

Lire aussi :

<http://www.ism-france.org/temoignages/Une-histoire-de-Silwan-un-enfant-palestinien-arrete-maltraite-par-les-autorites-israeliennes-et-empeche-de-poursuivre-sa-scolarite-article-17050>

Ou encore:Oo

Réponse de <http://www.europalestine.com/spip.php?article7433><http://www.europalestine.com/spip.php?article7433>

eteret